



AVIS DE COURSE

Dates : 06 et 07 mars 2010.

Lieu : GUADELOUPE, Saint François

Bateaux admis : voiliers habitables

Organisateur : Yacht Club de Saint François

Le **TROPHÉE YCSF 2010** est une régates du championnat de Guadeloupe Habitables.

1. RÈGLES APPLICABLES :

. L'épreuve est régie par :

- les Règles de Course à la voile 2009-2012 (RCV – ISAF),
- les Prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- le système de jauge sera celui de la C.S.A pour les habitables, HN pour les côtier et MULTI 2000 pour les multicoques
- les Règles des classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course type habitables telle que édictée par la FFVoile
- le présent Avis de Course

2. PUBLICITE

Le club organisateur se réserve le droit de faire arborer aux concurrents des marquages publicitaires, selon la codification en vigueur.

La publicité sera restreinte à la Catégorie A

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS :

3.1 La régates est ouverte à tous les bateaux de type habitable et aux catamarans de sport.

Les habitables monocoques seront répartis en trois classes :

- SPINAKER 1
- SPINAKER 2
- COTIER

Les autres classes seront :

- MULTICOQUES HABITABLES
- CATAMARANS DE SPORTS

Le comité de course se réserve le droit de répartir les classes compte tenu du nombre des inscrits.

3.2 Des contrôles de sécurité seront possibles à tout moment de l'épreuve à la discrétion du Comité de Course.

3.3 Les inscriptions :

- **Sur internet, adresse : www.trophee-ycsf.com**
- A l'accueil du Yacht Club, marina de Saint François, 18h00-20h00 le mardi 02 mars et le jeudi 04 mars 2010
- Association LE TRISKELL, 15, Poiriers de la Marina de Bas du Fort le mercredi 03 mars 2010 de 18h à 20h

3.4. Admissibilité :

3.4.1 Tous licenciés FFV 2010

- **Les concurrents devront, au moment de l'inscription présenter obligatoirement leur licences valides avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs ou d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition pour les concurrents non licenciés désirant souscrire une licence à la journée.**
- Leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- Le certificat de jauge du navire, à défaut un coefficient de jauge sera attribué d'office et ne pourra être contesté.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants :

« J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile (RCV-ISAF 2009-2012) et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve »,

et pour les propriétaires : *« j'atteste que mon navire est assuré pour cette épreuve ».*

Les concurrents étrangers devront être membre d'une autorité nationale et pouvoir présenter une attestation d'assurance en cours de validité

Licence journée ou annuelle. Contactez Nicole au 0690 200 310

4 CLASSIFICATION :

Le Code ISAF de classification des concurrents s'appliquera.

5 FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER ET PARTICIPATION A L'EPREUVE

5.1 Tarifs par équipier, comprenant le repas du samedi soir et les boissons, ainsi que le petit déjeuner du dimanche matin :

- Adulte : **32 €**
- Jeune (moins de 18 ans) : **24 €**

Inscription au repas du samedi soir pour les non participants: **15 €** par personne

5.2. Remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice

6. PROGRAMME :

6.1 Jours de course

- Le 06 mars :Heure du premier signal d'avertissement 9h25. Manches à suivre.
Parcours banane entre St-François et Pointe des Châteaux
- Le 07 mars :Heure du premier signal d'avertissement 9h25. Manches à suivre.
Parcours triangle et banane à proximité du port de pêche Saint-François

6.2 Nombre de courses:

L'épreuve sera courue sur un nombre maximum de 8 courses.

7 JAUGE :

Chaque bateau doit produire un certificat de jauge valide; à défaut, un coefficient de jauge sera attribué d'office et ne pourra être contesté.

Calcul du temps compensé selon jauge **CSA** pour les monocoques, **HN** pour les côtiers et jauge **MULTI 2000** pour les multicoques.

8 INSTRUCTIONS DE COURSE

8.1 Les instructions de course seront disponibles aux points d'accueil, du 02 au 04 mars 2010.

8.2. Décompte des courses :

Selon Annexes aux I.C. types 2009-2010.

Un classement spiner1, spiner2, côtier, multicoques, sera proclamé à l'issu de chaque étape.

9 LIEU

L'emplacement des zones de course sera défini dans les annexes.

10 LES PARCOURS

Les schémas dans les annexes montrent les parcours, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

La longueur approximative de chaque course sera donnée en annexe.

Les départs auront lieu devant la digue du port de pêche.

11 SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 s'appliqueront.

12. CLASSEMENT

12.1 Un minimum de deux (2) courses doit être couru pour valider l'épreuve.

13 PLACE AU PORT

Les bateaux doivent rester, le cas échéant, à la place qui leur a été attribuée dans le port

14 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course

15 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINES PLASTIQUES

Les appareils de respiration sous-marine et les piscines plastiques ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de l'épreuve.

16 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

17 PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice.

18 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

19 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile couverture, ou son équivalent, pour l'épreuve

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire et pour les pré inscriptions veuillez contacter :

contact@trophee-ycsf.com

<http://www.trophee-ycsf.com>

Nicole, Rêverie Caraïbe : 0690 200 310

Bon Vent à Tous !